

# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2002/2268(INI)
Procédure terminée	
Le rôle de l'école et de l'apprentissage scolaire dans l'accès à la culture du plus grand nombre de citoyens	
Sujet 4.40.03 Education scolaire primaire et secondaire, écoles européennes, petite enfance	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CULT</b> Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	PPE-DE <a href="#">GRAÇA MOURA</a> <a href="#">Vasco</a>	28/11/2002

Evénements clés			
16/01/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2004	Vote en commission		Résumé
19/02/2004	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A5-0080/2004</a>	
25/02/2004	Débat en plénière		
26/02/2004	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0120/2004</a>	Résumé
26/02/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2002/2268(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CULT/5/19029

Portail de documentation				
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A5-0080/2004</a>	19/02/2004	EP

## Le rôle de l'école et de l'apprentissage scolaire dans l'accès à la culture du plus grand nombre de citoyens

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Vasco GRAÇA MOURA (PPE-DE, P) sur le rôle de l'école et de l'enseignement public dans l'accès à la culture du plus grand nombre de citoyens. Le rapport formule une série de recommandations aux États membres, comme augmenter leurs investissements dans l'enseignement et permettre à chaque élève d'apprendre deux langues autres que sa langue maternelle. Il critique également la tendance qui consiste à consacrer l'essentiel des cours d'histoire au 20<sup>e</sup> siècle. Une autre suggestion est que la Commission élabore des documents sur l'histoire de la culture européenne qui, si c'est approuvé par le Conseil, pourraient figurer dans les programmes éducatifs des États membres qui le souhaitent. Dans le contexte de l'élargissement, les députés ont également souligné qu'il convenait de sensibiliser les populations des États membres de l'UE à l'histoire et à la culture des pays d'Europe centrale et orientale et vice versa. Enfin, la commission met l'accent sur le fait que la musique, les beaux-arts et le théâtre constituent une composante fondamentale du patrimoine culturel européen, et recommande donc que ces disciplines reçoivent davantage d'attention dans l'apprentissage scolaire.

## Le rôle de l'école et de l'apprentissage scolaire dans l'accès à la culture du plus grand nombre de citoyens

En adoptant le rapport d'initiative de M. Vasco GRAÇA MOURA (PPE-DE, P) sur le rôle de l'école dans l'accès à la culture, le Parlement européen regrette que 17% seulement des élèves âgés de 15 ans dans l'Union européenne possèdent les compétences de base conformes à la moyenne fixée par l'OCDE, à savoir la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Il invite dès lors les États membres, et notamment ceux d'entre qui investissent moins dans l'éducation à gonfler leur budget de l'éducation. Le Parlement estime que la dimension européenne devrait être présente dans toutes les disciplines scolaires et appelle une nouvelle fois les États membres à insister sur les langues en tant qu'expression de la richesse et de la diversité des cultures de l'Union. Pour le Parlement, chaque élève devrait apprendre au moins deux langues autres que sa langue maternelle. Le Parlement invite les États membres à assurer la formation continue des enseignants en ce qui concerne l'intégration européenne. Les projets promouvant l'enseignement de l'intégration européenne à l'école devraient être financés non seulement par des programmes culturels et éducatifs de l'Union mais aussi par d'autres programmes. Pour le Parlement, il est également important de sensibiliser les populations des États membres à l'histoire et à la culture des pays d'Europe centrale et orientale et vice versa. Il demande dès lors à la Commission et aux États membres de développer, dans les programmes européens de recherche, des projets sur les grands axes de la civilisation européenne, tels que les principes juridiques fondamentaux, l'histoire des institutions et l'éducation, les règles de coexistence, les pratiques sociales et anthropologiques et les manifestations artistiques. Pour le Parlement, les systèmes d'enseignement européens peuvent être le lieu de l'apprentissage des valeurs communes européennes, comme s'y emploie déjà le programme Jeunesse. Il recommande dès lors que ce programme soit étendu aux maîtres et aux élèves. Il recommande également que la connaissance du patrimoine culturel européen constitue une composante naturelle du programme scolaire dans l'ensemble de l'UE. Dans ce contexte, il demande à la Commission d'élaborer un texte sur l'histoire de la culture européenne (arts, pensée, sciences, etc.) qui, après être approuvé par le Conseil, pourrait constituer, en respectant le principe de subsidiarité, une matière commune des programmes éducatifs des États membres. Il souligne également la nécessité d'intensifier le maintien du patrimoine culturel commun européen et demande aux associations d'accroître leur implication dans la défense et dans l'enseignement du patrimoine historique et artistique de l'Europe. En matière culturelle toujours, le Parlement invite les États membres à favoriser l'initiation aux arts du spectacle à l'école et demande d'améliorer la qualité et l'accès aux musées, théâtres, bibliothèques et autres structures culturelles publiques. Dans ce contexte, les écoles devraient rechercher des contacts et des échanges profitables à toutes les parties. Le Parlement souligne encore l'importance de la participation des enfants aux activités artistiques et culturelles et encourage les écoles, les cellules familiales, les établissements culturels et les acteurs de la culture à pratiquer une coopération plus étroite dans le domaine de l'éducation à la culture. Rappelant que la musique, les beaux-arts et le théâtre constituent une composante fondamentale des cultures européennes, le Parlement demande que ces disciplines reçoivent davantage d'attention dans l'enseignement scolaire. Il souligne enfin l'importance des échanges d'élèves, des voyages scolaires dans d'autres pays et des cours de langues pour l'apprentissage des cultures européennes et extra-européennes et demande aux instances des États membres et de l'Union de promouvoir davantage ce type de mesures.?